

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

*Instaurée par l'art. L2121-25 modifié du CGCT
Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THELISSON, Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Nicolas GROSSI, Mylène APPEL, Geoffrey BEDU, Eric BRIAULT, Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST, Justine MARCHAND, Pauline RENAUDIN, Patricia VINCENT..

Pouvoirs : Graziella LEPLEY donne pouvoir à Flavien THELISSON, Anne GOGUE donne pouvoir à Nicolas GROSSI.

Absents : Yannick BARRIOS.

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2023 :** adopté à l'unanimité
- **CM_01-2024 – OUVERTURE DE CRÉDITS 2024 :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_02-2024 – TARIFS EAU 2024:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_03-2024 – TARIFS PRESTATIONS BUDGET EAU 2024:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_04-2024 – TARIFS ASSAINISSEMENT 2024:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_05-2024 – TARIFS CONCESSION CIMETIERE 2024:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_06-2024 – ADHÉSION CONTRAT SVP :** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_07-2024 – CRÉATION POSTE PERMANENT ANIMATEUR:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_08-2024 – CRÉATION POSTE PERMANENT ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE:** délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
- **CM_09-2024 – TARIFS LOCATION SALLE ARMAND MOISANT:** délibéré à la majorité des membres présents et représentés, 1 opposition
- **Décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal:** renonciation aux droits de préemption, pas observations.

